

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize

Le sept novembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 31 octobre 2016

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 19 Votants : 22

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard (arrivé en cours de séance)- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric

ABSENTS EXCUSÉS : M. BOUSSEAU Yannick- M. BRIAND Jean-Yves- M. CHATAL Jean-Paul- Mme DESMOTS Isabelle- Mme HUGUET Evelyne- LEVRAUD Françoise- Mme PANHELLEUX Françoise- M. PRAT Pierre-

POUVOIRS : M. BOUSSEAU Yannick à Mme GRUEL Nathalie- Mme DESMOT Isabelle à M. DAVID Gérard- M. PRAT Pierre à Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

FINANCES- Rapporteur : M. Guy DAVID

1- Budget assainissement collectif : décision modificative n°2-2016

Le crédit relatif au remboursement du capital des emprunts a été majoré de 5 000 € et celui relatif au remboursement des intérêts a été diminué d'autant.

2- Demandes d'admissions en non-valeur – de la part du Centre des Finances Publiques

Une somme totale de 13,45 € a été admise en non-valeur en raison des montants inférieurs au seuil des poursuites.

INTERCOMMUNALITE/ SYNDICATS- Rapporteur : M. Alain GUIHARD

3- Convention de prestations de services avec Arc Sud Bretagne concernant des travaux réalisés par la commune pour le compte d'Arc Sud Bretagne

Le conseil municipal a validé à l'unanimité cette convention pour permettre l'établissement de factures de travaux.

4- Rapport 2015 sur le prix et la qualité du service (RPQS) du Syndicat Morbihan Energies (SDEM)

Ce rapport a été acté à l'unanimité. Les élus ont demandé que le SDEM lui communique les causes des dysfonctionnements concernant les foyers considérés comme mal alimentés (0,24 %).

Assainissement collectif- *Rapporteur : M. Jean-Paul OILLIC*

5- Rapport 2015 sur le prix et la qualité du service (RPQS)

Ce rapport a été acté à l'unanimité. Il est consultable en ligne sur le site internet de la commune www.nivillac.fr

AFFAIRES SOCIALES

6- Bilan Mission Locale du Pays de REDON Année 2015- Rapporteuse : Mme Nathalie GRUEL

Le bilan 2015 fait ressortir 23 nouveaux premiers accueils, 50 jeunes accompagnés et 463 contacts. 82 jeunes de moins de 26 ans sont inscrits à la Mission Locale.

7- Participation financière à l'Association ADMR et projet de convention quadriennale - Rapporteur M. Alain GUIHARD

Considérant l'utilité des actions menées par l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural sur le plan social, le conseil a voté une participation de 1,50 € par habitant (population municipale) soit une participation totale de 6 546 € pour 4 364 habitants à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette participation 1,50 € par habitant sera maintenue pour toute la durée de la convention quadriennale.

PERSONNEL COMMUNAL

8- Prime de fin d'année 2016- Rapporteur : M. Alain GUIHARD

Celle-ci a été fixée à 1 080 € bruts pour un agent à temps complet.

9- Projet de recrutement d'un contrat aidé à la médiathèque municipale- Rapporteuse : Mme Jocelyne PHILIPPE

Tout en reconnaissant le succès de la médiathèque auprès de la population, le conseil municipal a décidé par 11 voix « Contre », 2 voix « Pour » et 9 abstentions de ne pas recruter une personne en contrat d'accompagnement dans l'emploi CUI-CAE afin de ne pas alourdir la masse salariale.

10- Dérogation à la réglementation relative à certains travaux pour les jeunes âgés de moins de 18 ans (apprenti âgé de 16 ans au service « espaces verts ») – Rapporteur : M. Alain GUIHARD

Le conseil a listé les travaux susceptibles d'être exécutés par l'apprenti concerné.

CULTURE

11- Organisation du festival Prom'nons Nous édition 2017- Demande de subvention et convention de partenariat – Rapporteuse : Mme Jocelyne PHILIPPE

C'est la commune de NIVILLAC qui portera le projet en 2017 pour le compte des six structures culturelles du Pays de Vannes à charge pour elle de reverser à ces structures les subventions qui seront accordées.

Rédigé à NIVILLAC, le 9 novembre 2016

**Le Maire,
Alain GUIHARD**



